

Intitulé de l'UE :	Aménagement du territoire
Section :	Master en Sciences de l'Ingénieur industriel / Finalité GEOMETRE / Cycle 2 Bloc 2

Responsable(s)	Email de contact	Enseignant(s)
Mickaël MERCIER	mickael.mercier@heh.be	Mickaël MERCIER
Langue d'enseignement	Période de l'unité	UE obligatoire/facultatif
Français,	Quadrimestre 1	obligatoire

théorie	Exercices / Laboratoires	Travaux	Séminaires	AIP	Remédiation obligatoire	Remédiation	Volume horaire total
10h	0h	20h	0h	0h	0h	0h	30h

Activités d'Apprentissage		
Dénomination	Heures	Pondération
Urbanisme: théorie	10h	Note à l'UE
Permis d'urbanisation: applications	20h	Note à l'UE
UE :	30h	3 ECTS

Prérequis	Corequis
- Projet d'urbanisation	

Connaissances et compétences préalables

Acquis d'apprentissage de l'UE:

Objectifs par rapport aux acquis d'apprentissage programme (AAP) Cette UE contribue au développement de la/des compétence(s) suivante(s)
<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des procédures et des outils

Contenu de l'UE:

Types d'activités d'apprentissage / modes d'enseignement	
AA	Type / mode
Urbanisme: théorie	Cours magistral, Approche par projets, Étude de cas, Utilisation de logiciels,
Permis d'urbanisation: applications	Approche par projets, Autres : Réalisation de recherche cartographiques sur internet

Supports principaux		
AA	Type de support	Références
Urbanisme: théorie	Syllabus, Activités sur la plateforme Internet,	Le CoDT
Permis d'urbanisation: applications	Activités sur la plateforme Internet,	Le CoDT

Autres références conseillée(s)	
AA	Références
Urbanisme: théorie	
Permis d'urbanisation: applications	

Évaluations et pondérations	
Note globale à l'UE	<p>L'évaluation se fait par étape. Chaque étape peut être composée de plusieurs questions qui sont corrigées dans leur ordre croissant. Il est nécessaire d'obtenir au moins la moitié des points à la question pour que la correction se poursuive.</p> <p>Les étapes sont: 1/ Permis d'urbanisme - applications: dépôt du rapport* 2/ Urbanisme : théorie examen écrit**</p> <p>* la remise du rapport est un prérequis nécessaire pour accéder à l'examen. Il n'apporte pas de points supplémentaires mais peut faire perdre des points s'il est incomplet. Il va de soi que la remise d'un rapport sans contenu est considéré comme n'ayant pas été remis.</p> <p>** Pour cet examen seuls de nouveaux exemplaires du CoDt seront à disposition. L'étudiant aura également droit à une seule feuille manuscrite préparée par ses soins pour s'y retrouver plus rapidement dans le CoDT. L'écriture sera "normale"; Il ne s'agira nullement d'un condensé de fiches "aide mémoire" photocopiées en petit pour tenir sur une feuille.</p>
Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE :	
Non	Urbanisme: théorie
Non	Permis d'urbanisation: applications

Langue(s) d'évaluation
Français

Année académique : **2017 - 2018**
 Auteur : **Mickaël MERCIER**